

## Vos contacts

### Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

### Par courrier

Direction Commerciale Régionale  
TSA 81412  
44379 NANTES CEDEX 3

### Par internet

e-mail : [edfpro@edf.fr](mailto:edfpro@edf.fr)  
[www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

### Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

### Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX07300340001135-07TPE01

**SAS FERME DE GREZELADE**  
**LEIU DIT LOBY**  
**46200 LANZAC**

## Facture du 14/03/2025

n° 10222240067



Electricité

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| Montant Hors TVA                   | 531,27 € |
| Montant TVA (payée sur les débits) | 99,03 €  |

**Facture TTC**

**630,30 €**

## Montant total à payer (TTC)

**630,30 €**

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 11,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

### Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 14/04/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 13/04/2025

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

## Vos informations client

### Vos références

Compte de facturation : **4304568249**  
Compte commercial : 1-1NAFYU8

### Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 530369255

### Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 36kVA

### Nom du client

FERME DE GREZELADE

### Lieu de consommation

Référence acheminement : 23446020249731  
LIEU DIT LA DURANTIE  
46200 LANZAC  
Code site : LOBY

## Paiement par Prélèvement automatique

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Vous serez prélevé d'un montant de | <b>630,30 €</b>   |
| à partir du :                      | <b>31/03/2025</b> |

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 25795829062 XX

## FERME DE GREZELADE

### Détail de votre facture du 14/03/2025 n° 10222240067

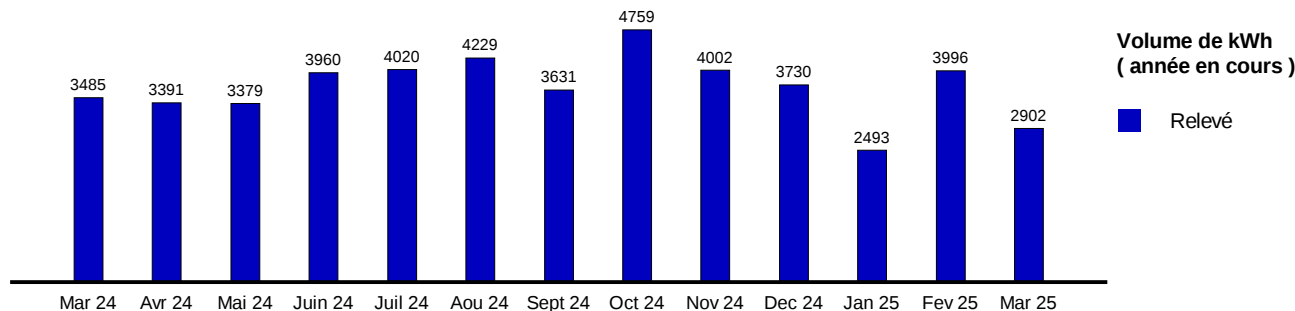
#### Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels  
Option Base 36kVA  
Réf. de votre contrat 1-1NAFYTW  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 18/09/2015

#### Données Point de Livraison

LIEU DIT LA DURANTIE 46200 LANZAC  
Réf Acheminement Electricité : 23446020249731  
Code site : LOBY

### Evolution de la consommation facturée en kWh



| Total EDF Electricité *            |                             | 424,77 € HT                                           |
|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Abonnement électricité (HT)</b> | Période                     | Prix unitaire HT 41,13 € Taux de TVA                  |
| Abonnement                         | du 01/03/2025 au 31/03/2025 | 41,13 €/mois 41,13 € 5,50 %                           |
| <b>Consommation (HT)</b>           | Période                     | Conso 2 902 kWh Prix unitaire HT 383,64 € Taux de TVA |
| Electricité Période unique         | du 13/02/2025 au 12/03/2025 | 2 902 kWh 13,220 c€/kWh 383,64 € 20,00 %              |

\* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 39,67 €, et la part variable est de 182,85 €

| Services                                                             |                                     | 0,00 € HT                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| E-Services (Espace client, Bilan annuel)                             |                                     | INCLUS Taux de TVA                                                          |
| Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs) |                                     | 106,50 € Hors TVA                                                           |
| Accise sur l'Électricité                                             | Période du 13/02/2025 au 12/03/2025 | Assiette 2 902 kWh Prix unitaire HorsTVA 3,37000 c€/kWh Taux de TVA 20,00 % |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement                                | du 13/02/2025 au 13/03/2025         | 39,67 21,93 % 8,70 € 5,50 %                                                 |

| Total Hors TVA pour ce site                             |          | 531,27 € Hors TVA |
|---------------------------------------------------------|----------|-------------------|
| <b>TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)</b> | Assiette | 99,03 €           |
| TVA à 5,50%                                             | 49,83 €  | 2,74 €            |
| TVA à 20,00%                                            | 481,44 € | 96,29 €           |
| Total TTC pour ce site                                  |          | 630,30 € TTC      |

#### Données de comptage

Identifiant de comptage : 368 Type de compteur : Compteur Linky  
Coefficient de lecture : 100  
Heures Creuses : 1H38-8H08 12H38-14H08  
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons  
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,0

| Index (relevés / estimés) | index de début       | index de fin         |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Base                      | 225458 le 13/02/2025 | 228360 le 13/03/2025 |

## FERME DE GREZELADE

### Détail de votre facture du 14/03/2025 n° 10222240067

#### Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option  
Base 36kVA  
Réf. de votre contrat 1-1NAFYTW  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 18/09/2015

#### Données Point de Livraison

LIEU DIT LA DURANTIE 46200 LANZAC  
Réf Acheminement Electricité : 23446020249731  
Code site : LOBY

#### Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

**Retrouvez l'ensemble de nos offres**, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

L'accise sur l'électricité augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises) ou

[www.edf.fr/collectivites](http://www.edf.fr/collectivites)

#### Résiliation

**Délai de préavis de résiliation du contrat** : aucun pour le Tarif Bleu.

#### Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

**Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable**: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

**Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière)** :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

**Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France)** : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

**Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%**, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

**Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients** et indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

